



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 30 juin 2025**

**Délibération n° DEL\_2025\_0087**

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
04/07/2025

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

**Ont donné procuration** :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e)** :

Madame Marie MARQUARDSEN

**Secrétaire de séance** : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

**Objet** : CPA Centre Ville : Approbation du CRAC 2024

Rapporteur : Ginette VINCENT

La Convention Publique d'Aménagement (CPA) et de Renouvellement Urbain du centre-ville de la commune du Puy-en-Velay a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2004.

Le CRAC 2024 présente le réalisé de la 21ème année de cette concession.

Délibération n° DEL\_2025\_0087 du lundi 30 juin 2025

Chaque année, la Collectivité est amenée à se prononcer sur le Compte Rendu Annuel des Comptes (CRAC) de la CPA Centre-ville.

### RÉSULTATS GLOBAUX 2024

La seule opération « vivante » est celle de l'aménagement de l'îlot Boucher de Perthes, l'ensemble des autres opérations de la CPA étant soldé. L'opération consiste à rénover lourdement (clos – couvert) les immeubles sis au 6-8-10 rue Boucher de Perthes, acquis au terme d'une procédure de restauration immobilière avant de mettre en vente 2 maisons de ville. L'année 2024 a été consacrée à la réalisation des travaux et mise en commercialisation de ces immeubles.

Les dépenses 2024 s'élèvent à 334 687,62 € TTC et se décomposent comme suit :

- Îlot Boucher de Perthes (travaux, honoraires, impôts) pour un montant de 224 519,33 € HT (267 977,06 € TTC),
- Taxes foncières des parcelles 10 et 17 rue Jean Solvain (1 971 €),
- Frais divers de gestion (assurances, imprévus, reprographie) pour 3 305,67 € HT,
- Frais financiers (20 952,09 €),
- Rémunération de la SEML (40 355,18 €).

Les recettes 2024 s'élèvent à 160 029,57 € TTC et se décomposent comme suit :

- La participation de la ville du Puy-en-Velay à l'opération s'élève à 34 768,80 € TTC, correspondant à l'îlot dégradé Boucher de Perthes.
- Le montant des loyers de 3 927,30 € correspondant aux garages du 10 rue Jean-Solvain.
- La perception du solde de la subvention Fonds Friches du secteur Boucher de Perthes (121 323,30 €).

L'année 2024 se solde par une activité ayant généré 334 687,62 € TTC de dépenses et 160 029,57 € TTC de recettes, soit un solde annuel négatif après impact de TVA de – 136 974,02 €.

### RÉSULTAT GLOBAL PRÉVISIONNEL 2025

L'année 2025 sera marquée par :

- La cession des immeubles de la rue Jean Solvain (n°10 et 17) au profit de l'EPF.
- La cession des deux maisons de ville sises 6-8-10 Rue Boucher de Perthes.

Elle devrait se solder par une activité générant en dépenses 94 586,50 € TTC et en recettes un total de 693 564,36 € TTC soit un solde bénéficiaire de 567 496,61 € TTC après impact de la TVA.

À noter que l'année 2025 est la dernière année de la concession, à ce titre le bilan de clôture sera transmis aux collectivités au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 17/06/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2024 de la Convention Publique d'aménagement (CPA) de renouvellement urbain du centre-ville,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre ou signer tous les actes utiles

Délibération n° DEL\_2025\_0087 du lundi 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 043-214301574-20250703-DEL\_2025\_0087-DE



à la mise en œuvre de ces décisions.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 30 juin 2025,  
Le Secrétaire de séance,  
LASHERME Marlène,  
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin  
2025